

## ARRETE DU MAIRE

TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT  
L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.  
AVENUE DE LA RÉSISTANCE

### Animation Cuba

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 411-1 et suivants, R 417-10, R 325-14 du Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté du 9 novembre 1970 modifié réglementant la circulation et le stationnement sur la Ville de Chelles,

Vu l'arrêté n° 2022-519 de Monsieur Le Maire de Chelles du 1er juillet 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Colette Boissot,

Considérant la demande émise par Monsieur Lula, Directeur du cinéma Etoile Cosmos, d'une autorisation d'occupation du domaine public devant le cinéma,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité pour l'ensemble des usagers et permettre le bon déroulement de l'animation « Soirée Cuba », il convient de réglementer l'installation d'un barnum devant le cinéma Etoile Cosmos au 22 avenue de la Résistance.

### ARRÊTÉ

#### ARTICLE 1er : PERIMETRE DE LA MANIFESTATION ET STATIONNEMENT

Afin de permettre le bon déroulement de l'animation « Soirée Cuba » un barnum de 3mx3m sera installés sur le trottoir devant le 22 avenue de la Résistance. Une animation de danse salsa aura lieu à cet endroit qui sera suivi d'une projection d'un film au l'intérieur du cinéma.

#### ARTICLE 2 : SIGNALISATION

L'installation et la désinstallation du stand seront effectuées par l'organisateur de l'animation.

#### ARTICLE 3 : REDEVANCE D'OCCUPATION

L'occupation de l'espace public est autorisée à titre gracieux.

#### ARTICLE 4 : DATE DE LA PRESCRIPTION

Les prescriptions du présent arrêté seront applicables **Samedi 01 juillet 2023 à partir de 17h00 à 23h30.**

## **ARTICLE 7 : AMPLIATION**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Commissaire de la Police, Chef de la circonscription d'agglomération de VILLEPARISIS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie Nationale de CHELLES,
- Monsieur Beniada, Directeur du Cabinet du Maire,
- Madame Bruneau, Directrice Générale des Services
- Madame Guitot - Directrice de la culture
- Monsieur Da Graca, Direction des Espaces Publics,
- Monsieur Mathieu, Responsable Pôle Logistique et Manifestation,
- Monsieur Lula, Cinéma Etoile Cosmos, l.philippe@etoile-cosmos.com
- Sietrem, 3 rue du Grand Pommeraye, 77 400 SAINT THIBAUT des VIGNES,
- Transdev / STBC, 75 rue Gustave Nast, 77500 CHELLES.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles, le. **27 JUIN 2023**

Signé numériquement  
le 27/06/2023



**Colette Boissot**  
Par délégation du Maire,  
La Première Adjointe

Affiché ou notifié le **28 JUIN 2023**

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois